

29/01/2019  
CP04

## Quoi ?

Avis du CESE Wallonie sur les avant-projets de décret concernant la réforme des APE

## Quand ?

Janvier 2019

## Pourquoi ?

Mission du CESE Wallonie

## A épinglez ?

60.000 travailleurs et 4.000 employeurs sont concernés par le dispositif APE

## Plus d'infos?

[www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)

## APE : LE CESE WALLONIE PLAIDE POUR UNE REFORME EN DEUX TEMPS, PROGRESSIVE, COHERENTE ET CONCERTEE

Le CESE Wallonie vient de rendre plusieurs avis sur les avant-projets de décret et d'arrêté relatifs à la réforme des aides à la promotion de l'emploi. En préambule, le Conseil tient à relayer les inquiétudes partagées par les travailleurs et les employeurs concernés, vu l'incertitude en termes de pérennité des emplois et des services.

Suite à l'examen transversal des différents projets, le CESE Wallonie demande l'allongement d'une année de la phase transitoire, la poursuite de la réforme en deux temps ainsi que le respect de la concertation et la transparence.

Le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie a examiné les avant-projets de décret concrétisant le transfert des moyens anciennement dédiés aux APE, notamment vers les compétences Emploi, Economie et Economie sociale, Action sociale et Santé.

Tout en soutenant le transfert aux Ministres fonctionnels, le CESE Wallonie tient à relayer les inquiétudes légitimes partagées par les travailleurs et employeurs concernés, tous secteurs et toutes fédérations confondus, faisant face à une profonde incertitude quant à la pérennité des emplois et des services, tant concernant la période transitoire que l'intégration dans les politiques fonctionnelles.

Sur base de l'examen transversal des différents avant-projets de décret qui lui ont été soumis, le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie adresse au Gouvernement wallon **les demandes suivantes** :

- **L'allongement d'une année de la phase transitoire**, la portant à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021 au plus tard.
- **La poursuite de la réforme en deux temps** :
  - à l'issue de la période transitoire, une première étape limitée au transfert budgétaire, garantissant la continuité des services et le maintien des emplois existants,
  - un second temps d'intégration des postes de travail dans les politiques fonctionnelles, de manière progressive, cohérente et concertée, s'appuyant sur un redéploiement de ces politiques en fonction de l'évolution des besoins et des priorités régionales.

La définition de politiques fonctionnelles cohérentes et efficaces doit reposer sur une analyse préalable des besoins, la définition des objectifs poursuivis, la détermination des moyens nécessaires et enfin, l'adaptation ou la fixation du cadre réglementaire, visant l'intégration des moyens dédiés à l'emploi transférés dans le cadre de la suppression des APE.

Pour l'intégration des postes de travail dans les politiques fonctionnelles, plutôt que des décrets élaborés dans la précipitation et sans concertation suffisante, le CESE Wallonie recommande ainsi **l'adaptation des cadres décrets ou réglementaires spécifiques existants** relatifs à chaque type de bénéficiaires concernés ou l'élaboration de nouveaux cadres lorsque cela s'avère pertinent.

- **Le respect de la concertation et la transparence.** Cette transparence est indispensable pour permettre d'apprécier les avant-projets de décret soumis. C'est la raison pour laquelle le Conseil sollicite une fois de plus la communication de la liste des projets répartis par compétence, incluant les budgets et les équivalents temps plein concernés.

**Les avis du CESE Wallonie sont disponibles sur le site [www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)**

#### Les 5 avis rendus par le CESE Wallonie :

- A.1409 - Avis sur l'avant-projet d'arrêté portant exécution du décret du 25 avril 2002 relatif aux APE
- A.1410 - Avis sur l'avant-projet de décret portant subventionnement des opérateurs de stimulation de l'économie et de l'économie sociale
- A.1411- Avis sur l'avant-projet de décret relatif à l'insertion dans l'emploi des demandeurs d'emploi inoccupés
- A.1412 - Avis sur l'avant-projet de décret modifiant le CWASS en vue d'insérer un dispositif en matière de subventionnement du soutien à l'emploi dans les secteurs de l'Action sociale et de la Santé
- A.1413 - Avis sur l'avant-projet de décret portant subventionnement à l'emploi d'associations oeuvrant à l'international